

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
GOURLIZON**

**Séance du 2 juin 2010**

Nombre de membres

**l'an deux mil dix  
et le deux juin**

En exercice 15  
Présents 13  
Votants 13

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

**Date de la convocation**  
28 mai 2010

**Etaient présents :** Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Guy LE BERRE - Michel LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Emmanuelle RASSENEUR – Bernard TROALEN – Eric LE BARS - Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

**Absents :** Eric BIGOT – Jean-Yves BOZEC

**Objet de la délibération**  
Tarifs restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer le tarif des services scolaires. Pour les repas au restaurant scolaire, Il propose une augmentation de 3 % du tarif repas régulier, occasionnel ou 3<sup>ème</sup> enfant. Pour le repas adulte, le tarif passerait de 4,50 à 5 € TTC.

Par ailleurs « les prix de la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service » (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006).

Les tarifs actuels sont :

- |  |        |
|--|--------|
| - Repas régulier enfant                                | 2.88 € |
| à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant, réduction de 50 % | 1.44 € |
| - Repas occasionnel enfant                             | 3.30 € |
| - Repas adulte   | 4.50 € |

Après discussion, le Conseil Municipal vote l'augmentation de 3 % des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

- |   |        |
|---|--------|
| - Repas régulier enfant                               | 2.97 € |
| A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant réduction de 50 % | 1.48 € |
| - Repas occasionnel enfant                            | 3.40 € |
| - Repas adulte  | 5.00 € |

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

G. MARZIN